

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
12 avril 2023 à 20 heures 30

Convocation du 05 avril 2023

Etaient présents : Mesdames Véronique BEAUMONT, Françoise COURTOIS, Amin DAHHAN, Denise DARTEIL, Sylvie DESSIBOURG, Dominique GAUTIER CALMEL, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Sophie MÉTAYER, Lucie NERBUSSON.
Messieurs : Christophe BODINEAU, François CORDIER, Jean-Paul JUSTEAU, Michaël LOUVET, François MARTON, Fabien NEAU, Marc OGEREAU, José POLART.

Etaient excusés : Monsieur Dominique LAMY donne pouvoir à Madame Denise DARTEIL, Monsieur Nicolas PAILLAT donne pouvoir à Monsieur François MARTON, Madame Mathilde TOUCHARD donne pouvoir à Monsieur Michaël LOUVET, Madame Cécile GERMAIN donne pouvoir à Monsieur José POLART.

Secrétaire de séance : Madame Françoise COURTOIS

A noter ci-dessous le nom, prénom et l'heure d'arrivée pour les élus qui arrivent après 20 heures 30 :
Messieurs François CORDIER et Amin DAHHAN sont arrivés à 20 h 35.

A rajouter à l'ordre du jour : délibération avance participation 2023 pour le SIVOS Tuffalun-Doué en Anjou.

Délibération règlement intérieur de la commune de Tuffalun : dossier reporté au conseil municipal du 09 mai 2023

Madame le Maire présente et donne lecture au conseil municipal du projet de règlement intérieur de la commune de Tuffalun (commune de plus de 1000 habitants).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par voix pour, voix contre, abstentions, approuve ou non le règlement intérieur de la commune de Tuffalun, joint en annexe à la présente délibération.

Délibération formation des élus

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour fixer le montant des dépenses prévisionnelles de formation des élus en déterminant un pourcentage qui ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal et que le montant réel de ces dépenses ne peut excéder 20 % du même montant.

Proposé : 5 % du montant des indemnités des élus qui peuvent être allouées annuellement et pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable pour fixer le pourcentage pour les dépenses annuelles et pour la durée du mandat, des formations des élus à 5 %.

Délibération vote des subventions 2023 pour les associations

Dans le cadre du budget primitif 2023, il est prévu dans les crédits ouverts les subventions et il convient que ces subventions soient votées par le conseil municipal : Etat en pièce jointe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour et concernant Les Ambiliates : Monsieur José POLART ne vote pas étant membre de l'association, soit 22 voix pour, pour l'Association OZEBA : 11 voix pour 400.00 €, l'Association Imagin'étouchatou 15 voix pour 1 500.00 € et l'appel à projets 20 voix pour 5 000.00 €, émet un avis favorable au paiement des subventions pour l'année 2023 présentées ci-dessus.

Délibération vote des participations 2023

Dans le cadre du budget primitif 2023, il est prévu dans les crédits ouverts les participations et il convient que ces participations soient votées par le conseil municipal :
Etat en pièce jointe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, sauf pour la participation du SIVOS Tuffalun-Doué en Anjou 22 voix pour, émet un avis favorable au paiement des contributions pour l'année 2023, présentées ci-dessus.

Délibération remboursement visite médicale renouvellement des permis de conduire pour un adjoint technique de la mairie de Tuffalun

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur JAMOIS Jérôme, Adjoint technique, à la mairie de Tuffalun, a effectué la visite médicale le 06 mars 2023 pour le renouvellement du permis poids lourd, et a réglé la consultation d'un montant de 36.00 € directement au Docteur Thierry SCHAUPP de Vihiers.

Madame le Maire propose au conseil municipal le remboursement à Monsieur JAMOIS Jérôme des frais de consultation pour la somme de 36.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, émet un avis favorable au remboursement des frais de consultation pour la somme de 36.00 € à Monsieur JAMOIS Jérôme, adjoint technique à la mairie de Tuffalun.

Délibération convention ORANGE travaux enfouissement des réseaux Route d'Angers à Ambillou-Château

Madame le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet détaillé ainsi que la convention à signer entre ORANGE, le SIEMML et la Commune de Tuffalun, concernant les travaux d'enfouissement des réseaux Route d'Angers à Ambillou-Château.

Génie civil Télécom : participation de la commune 100 % : 43 412.26 € TTC

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, émet un avis favorable à l'avant-projet détaillé présenté pour un montant de travaux génie civil Télécom de 43 412.26 € TTC à la charge de la Commune de Tuffalun et autorise Madame le Maire à signer la convention entre ORANGE, le SIEMML et la Commune de Tuffalun.

Délibération SIEMML avant-projet sommaire extension réseau électricité, éclairage public et génie civil Télécom, tranche 2 lotissement les Arpents à Ambillou-Château

Madame le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire concernant les travaux de desserte du lotissement les Arpents tranche 2 à Ambillou-Château.

Extension réseau DP : 36 515.00 € HT

Participation du SIEMML : 14 606,00 € HT

Participation de la Commune de Tuffalun 60 % : 21 909.00 € HT soit 26 290.80 € TTC

Eclairage public : participation de la commune 100 % : 6 240.00 € HT soit 7 488.00 € TTC

Génie civil Télécom : participation de la commune 100 % : 18 565.00 € HT soit 22 278.00 € TTC

Eclairage public : participation de la commune 100 % : 22 330.00 € HT soit 26 796.00 € TTC

Soit un total prévisionnel de travaux à la charge de la Commune de Tuffalun de 82 852.80 € TTC

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, émet un avis favorable à l'avant-projet sommaire présenté pour un montant de travaux prévisionnel de 82 852.80 € TTC à la charge de la Commune de Tuffalun et autorise Madame le Maire à signer les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Délibération avenant travaux cabinet de soins, lot 1 gros œuvre, lot 3 cloisons sèches-isolation, lot 7 peinture-revêtement de sol

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux du cabinet de soins, à Ambillou-Château sont en cours et que des avenants sont présentés concernant :

le lot 1 : gros oeuvre : entreprise Justeau de Louresse-Rocheménier (désamiantage suite à la découverte d'amiante).

Le montant total de la plus-value est de 2 132.58 € TTC soit 1 777.15 € HT.

le lot 3 : cloison sèche-isolation : SARL Gaudin Cévric de Brigné (cloison de la douche en mauvais état à refaire).

Le montant total de la plus-value est de 940.80 € TTC soit 784.00 € HT.

le lot 7 : peinture-revêtement de sol : entreprise Norbert PAILLAT (peinture des fenêtres face intérieur uniquement).

Le montant total de la plus-value est de 2 448.00 € TTC soit 2 040.00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable pour les plus-values présentées ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ces plus-values.

Délibération programme voirie 2023 : devis bureau d'études

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis reçu de la SAS Anjou Maine Coordination d'Angers concernant la maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2023.

La SAS Anjou Maine Coordination avait été retenue en 2020, 2021 et 2022 et a déjà les bases de fichiers pour les travaux d'entretien de voirie de Tuffalun.

Le devis d'honoraires proposé est prévu pour 140 000.00 € HT de travaux, avec un taux de rémunération de 4.75 %, soit un total d'honoraires de 6 650.00 €. (même tarif depuis 2021)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable au devis présenté de la SAS Anjou Maine Coordination pour un montant d'honoraires de 6 650.00 € HT et autorise Madame le Maire à signer les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Délibération loyer mensuel pour la location du cabinet de soins à compter du 1^{er} mai 2023

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prévoir le bail de location du cabinet de soins, 2 bis A route de Sauné à Ambillou-Château, à compter du 03 mai 2023, au profit des infirmières Mesdames Beaumont Delphine, Cadix Anne-Laure et Courtois Marina.

Loyer mensuel proposé de 550.00 €, révisable après 3 ans, sans les charges.

Bail professionnel avec proposition d'une clause d'engagement de location de 3 ans.

Frais de notaire (acte à rédiger par Maître Dauver, notaire aux Rosiers sur Loire) pour la rédaction du bail proposition de partager 50 % pour Mesdames Beaumont Delphine, Cadix Anne-Laure et Courtois Marina et 50 % pour la Maire de Tuffalun.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, confirme :

Le loyer mensuel sera de 550.00 €, révisable après 3 ans, sans les charges.

Le bail professionnel avec une clause d'engagement de location de 3 ans.

Les frais de notaire (acte à rédiger par Maître Dauver, notaire aux Rosiers sur Loire) pour la rédaction du bail sont partagés à 50 % pour Mesdames Beaumont Delphine, Cadix Anne-Laure et Courtois Marina et à 50 % pour la Maire de Tuffalun

et charge Madame le Maire de signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier.

Délibération avancement de grade pour deux postes d'adjoints techniques

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour l'avancement de grade d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (35/35ème par semaine) il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mai 2023, et la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe sous réserve de l'avis favorable de la commission paritaire du Centre de Gestion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, au 1^{er} mai 2023 et la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour 35/35ème par semaine.

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour l'avancement de grade d'un poste d'adjoint technique territorial en poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe (20/35ème par semaine) il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au 1er mai 2023, et la suppression du poste d'adjoint technique territorial sous réserve de l'avis favorable de la commission paritaire du Centre de Gestion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, au 1er mai 2023 et la suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 20/35ème par semaine.

Délibération avance participation 2023 pour le SIVOS Tuffalun Doué-en-Anjou

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Michaël LOUVET, Présidente du SIVOS Tuffalun Doué-en-Anjou, sollicite le versement d'une avance sur la participation qui pourra être votée pour l'année 2023, afin de régler une partie des dépenses de fonctionnement.

Le montant de l'avance serait de : 50 000,00 €

Monsieur Michaël LOUVET étant concerné par ce sujet quitte la séance pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable pour le versement d'une avance d'un montant de 50 000,00 € sur la participation financière qui pourra être accordée pour l'année 2023.

Informations et questions diverses

- . Fermeture des services administratifs de la mairie de Tuffalun le week-end de l'ascension.
- . Dates des votes des budgets 2023 : 20 avril 2023 à 19 heures.
- . Anjou Cœur de Village : présentation par le Cabinet Paul Arène le 22 avril 2023, à prévoir plutôt en juin 2023.
- . Salle des loisirs de la Besnardière à Ambillou-Château : problème de toilettes.
- . Vendredi 09 juin 2023 : réunion de conseil municipal obligatoire pour les élections des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023.
- . Prochain conseil municipal : le 09 mai 2023.